

195

DA10

Projet de prolongement de l'axe du Vallon

Québec

6211-06-0b4

## PLAN DIRECTEUR LÉBOURGNEUF

### ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT



# TABLE DES MATIÈRES

Le plan directeur Lebourgneuf : présentation . . . . .	3
Le plan directeur Lebourgneuf : démarche d'élaboration . . . . .	4

## Le développement résidentiel

Thème 1	Développement résidentiel et du réseau de rues locales pour achever les secteurs existants . . . . .	6
Thème 2	Développement à des fins résidentielles des secteurs vacants . . . . .	7
Thème 3	Développement à des fins résidentielles des terrains vacants dans le secteur du centre communautaire . . . . .	8

## Le développement commercial et industriel

Thème 4	Zones d'emplois . . . . .	10
Thème 5	Développement du boulevard Lebourgneuf entre Pierre-Bertrand et des Gerbes . . . . .	11

## Les services à la population

Thème 6	Commerces et services pour la population du quartier . . . . .	13
Thème 7	Habitations pouvant loger des personnes âgées . . . . .	14
Thème 8	Garderies . . . . .	15

## La circulation et le transport

Thème 9	Réaménagement du réseau routier actuel . . . . .	17
Thème 10	Prolongement du réseau routier . . . . .	18
Thème 11	Prolongement du boulevard des Galeries vers l'ouest . . . . .	19
Thème 12	Réseau piétonnier . . . . .	20
Thème 13	Réseau cyclable . . . . .	21
Thème 14	Transport en commun . . . . .	23

## Les équipements récréatifs et communautaires

Thème 15	Équipements communautaires intérieurs . . . . .	25
Thème 16	Aménagement du parc Prévert . . . . .	26
Thème 17	Aménagement du parc de l'Escarpement . . . . .	27
Thème 18	Parc Chauveau . . . . .	28
Thème 19	Berges de la rivière Duberger . . . . .	29

## Index des cartes

1. Affectations du sol
2. Réseau routier
3. Réseau piétonnier
4. Réseau cyclable
5. Transport en commun

## LE PLAN DIRECTEUR LÉBOURGNEUF PRÉSENTATION

Avec ses 15 km<sup>2</sup>, le secteur Lebourgneuf est un vaste territoire qui est délimité par la rivière Saint-Charles et le boulevard l'Ornière à l'ouest, les boulevards Chauveau et Saint-Joseph au nord, l'autoroute Laurentienne à l'est et l'autoroute de la Capitale au sud. Ce secteur chevauche deux quartiers : Lebourgneuf, en grande partie, et une portion de Neufchâtel.

Ce territoire a été intégré à Québec en 1973, lors de l'annexion de Neufchâtel et de Charlesbourg-Ouest. En 1974, la Ville adopte un premier plan directeur pour ce secteur, afin d'y favoriser le développement. En 1988, ce plan est révisé une première fois dans la foulée de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec.

Depuis ce temps, des projets domiciliaires, commerciaux et industriels ont été réalisés. Le secteur est devenu un centre d'emplois important : on en dénombre actuellement quelque 15 000. La population s'est accrue : on retrouve plus de 13 000 personnes, réparties dans environ 5 500 logements. Des équipements communautaires ont été implantés. Lebourgneuf est désormais un quartier bien établi, un véritable milieu de vie et de travail.

Cependant, il est nécessaire de réviser périodiquement un plan directeur afin de confirmer ou de modifier les orientations et ainsi les adapter à la réalité présente.

Un plan directeur permet d'avoir une image globale de l'avenir prévisible et souhaitable du quartier. Il constitue un outil de coordination des interventions publiques et privées afin qu'elles prennent la direction souhaitée. Il donne un cadre de référence pour évaluer les projets. Il représente aussi un moyen de promotion du développement.

Même si le contenu d'un plan directeur ne doit pas être modifié pour tout et pour rien, il ne doit quand même pas être immuable et doit s'adapter aux faits nouveaux, aux nouvelles valeurs, aux nouvelles tendances.

Quatre grandes préoccupations ou grands enjeux soutiennent ce document :

- favoriser la présence des services appropriés aux résidents : équipements communautaires et récréatifs, garderies, commerces de quartier, maisons pour personnes âgées;
- planifier un réseau routier, cyclable, piétonnier et de transport en commun desservant le territoire de façon efficace et sécuritaire;
- s'assurer que chaque secteur résidentiel soit compatible avec les secteurs résidentiels voisins sur le plan des types de maison et des gabarits, et que les transitions entre les secteurs soient harmonieuses;
- exploiter le mieux possible le potentiel de développement du quartier. Lebourgneuf constitue le territoire ayant le plus grand potentiel de développement à des fins résidentielle, commerciale, industrielle et récréative, en raison de sa localisation privilégiée et des nombreux secteurs encore vacants. Plusieurs terrains appartiennent d'ailleurs à la réserve foncière de la Ville.

## **LE PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF DÉMARCHE D'ÉLABORATION**

La révision du plan directeur Lebourgneuf a été entreprise en 1995. Ce projet avait pour objectif d'actualiser les orientations d'aménagement et développement de Lebourgneuf, à travers une démarche axée sur les besoins et les réalités de la population du quartier. Cette démarche a donc été définie de manière à connaître et à intégrer les perceptions et les commentaires de la population, à chacune des étapes.

En avril 1995, dans le cadre d'une rencontre publique, en atelier de travail, les citoyens et citoyennes ont été invités à faire part de leurs besoins et de leur vision du quartier sur les plans de l'habitation, du transport et de la circulation, du loisir et de la vie communautaire et de l'environnement. Soixante-quatre personnes ont ainsi dégagé des orientations préliminaires pour chacun des trois secteurs résidentiels : Les Méandres, Le Mesnil et des Gradins.

Quelques semaines plus tard, une invitation similaire a été lancée aux gens d'affaires du quartier. Cette rencontre a porté davantage sur la vocation commerciale et le développement économique. Une vingtaine de personnes y ont participé.

Les commentaires recueillis lors de ces rencontres ont pu ainsi être pris en considération dès le début des travaux de révision du plan directeur.

À partir de septembre 1995, un comité aviseur, formé de citoyens et citoyennes, de représentantes et représentants d'organismes du milieu, et de gens d'affaires a analysé et commenté les propositions développées par les services municipaux dans les domaines suivants : développement résidentiel, développement commercial et industriel, services à la population résidente, circulation et transport, équipements récréatifs et communautaires.

Le Comité aviseur a complété ses travaux à l'automne 1996. Ses recommandations ont fait partie intégrante du document de consultation qui a été présenté lors de trois réunions publiques du Comité consultatif Neufchâtel-Lebourgneuf les 26 février, 26 mars et 23 avril 1997. Les commentaires formulés par le public et les membres du Comité consultatif ont aussi fortement influencé le contenu du plan directeur.

## **LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

**THÈME 1 Développement résidentiel et du réseau de rues locales pour achever les secteurs existants.**

## ÉTAT DE LA SITUATION

- La population de Lebourgneuf s'élève à environ 13,000 personnes réparties dans 5,500 logements. Il existe encore un potentiel d'environ 9,000 nouveaux logements dont 2,000 pour achever les secteurs résidentiels existants.
- Les principaux secteurs résidentiels sont les suivants : Les Méandres, Le Mesnil, Les Terrasses Lebourgneuf, Le Domaine des Gradins, Promenades Chauveau et le secteur boulevard de la Morille et rue de l'Espérance.
- Le secteur des Méandres est composé principalement de résidences unifamiliales isolées d'un ou de deux étages.
- Au nord de l'Escarpement, le secteur Le Mesnil est surtout occupé par des maisons unifamiliales isolées de haute gamme tandis qu'au sud, on retrouve une diversité de types d'habitation.
- Le secteur Les Terrasses Lebourgneuf est principalement développé en deux zones comportant des habitations multifamiliales.
- Le secteur des Promenades Chauveau est constitué de maisons unifamiliales.
- Le secteur Le Domaine des Gradins est composé principalement de maisons unifamiliales isolées et jumelées. Son développement est presque complété.
- Le secteur au nord du boulevard de la Morille est principalement composé d'habitations multifamiliales de trois étages et de maisons en rangée d'un ou de deux étages. Le développement de ce secteur est aussi presque complété.

## ORIENTATION

Prioriser l'achèvement du développement résidentiel et du réseau de rues locales dans les secteurs Les Méandres, Le Mesnil, Terrasses Lebourgneuf et Promenades Chauveau selon le type d'habitation qui existe déjà dans chacun de ces secteurs et en tenant compte de la rentabilité fiscale des projets.

Par exemple, limiter la hauteur des immeubles à deux étages et demi ou trois étages dans le secteur sud de la Rive-Boisée (autour de l'Académie Saint-Louis) pour tenir compte des immeubles existants et harmoniser le développement avec le milieu environnant.

(Voir carte «Affectations du sol»)

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 2 Développement à des fins résidentielles des secteurs vacants.

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Il existe encore un potentiel d'environ 9,000 nouveaux logements, dont 7,000 dans les secteurs vacants.

### ORIENTATIONS

Prévoir le développement résidentiel des secteurs vacants en tenant compte de la conjoncture du marché et de la rentabilité fiscale, selon les principes suivants :

- faible densité dans les secteurs longeant la rivière Duberger;
- moyenne ou forte densité dans les secteurs à proximité du prolongement de la route du Vallon;
- lorsqu'il s'agit de la continuité d'un secteur existant, même densité que ce secteur;
- haute densité lorsqu'il s'agit d'un secteur isolé  
exemple : Terrains entre la rivière et le prolongement de la route du Vallon;
- variété de densités pour le développement résidentiel associé au projet de golf;

Prévoir l'aménagement d'une séparation physique entre les zones de densités différentes.

Dans la mesure du possible, prévoir des développements de moyenne densité entre la route du Vallon et les zones de faible densité, et de façon plus générale, s'assurer que les changements dans la densité résidentielle se fassent graduellement.

(Voir carte «Affectations du sol»)

## PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

### THÈME 3 Développement à des fins résidentielles des terrains vacants dans le secteur du centre communautaire

#### ÉTAT DE LA SITUATION

- Les terrains vacants situés dans le secteur du centre communautaire entre le boulevard de la Morille et l'avenue Chauveau font partie de la réserve foncière de la Ville.
- Le site du centre communautaire est appelé à devenir un centre de quartier avec l'ajout prévu d'une école, d'une église, d'une bibliothèque et d'un centre de services.
- Les terrains vacants possèdent un bon potentiel pour un développement résidentiel étant donné la proximité de ces services. Près de 800 logements pourraient y être construits.
- Le développement de ce secteur permettrait d'aménager un meilleur accès au parc Prévert et au futur centre de quartier.

#### ORIENTATION

Prioriser le développement à des fins résidentielles des terrains vacants situés dans le secteur du centre communautaire de la façon suivante :

- avec un projet novateur, distinctif, qui mise sur la proximité des services et les déplacements à pied;
- selon une variété de types d'habitation incluant des résidences pour personnes âgées conçues à l'échelle du quartier pour s'intégrer au milieu environnant;
- avec une rue ayant un trottoir reliant l'avenue Chauveau, le boulevard de la Morille, le parc Prévert et son stationnement et le futur centre de quartier;
- selon une trame de rue qui décourage la circulation de transit;
- avec une transition harmonieuse avec le secteur résidentiel de la rue Johnston;
- avec un lien piéton et cyclable reliant le parc Prévert et le centre communautaire.

(Voir carte «Proposition secteur Chauveau-La Morille»)

**LE DÉVELOPPEMENT  
COMMERCIAL ET INDUSTRIEL**

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 4 Zones d'emplois

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Lebourgneuf constitue un centre d'emplois important : on en dénombre quelque 15 000.
- La zone à l'intersection de l'autoroute du Vallon et du boulevard Lebourgneuf (comprenant notamment le centre commercial Les Galeries de la Capitale), ainsi que la zone à l'intersection de l'autoroute Laurentienne et du boulevard Lebourgneuf (comprenant notamment les centres commerciaux Place Lebourgneuf et Laurentien), sont considérées par le schéma d'aménagement de la CUQ et le règlement de zonage de la Ville comme étant des centres structurants où des projets commerciaux de grande envergure peuvent prendre place.
- Les terrains longeant les boulevards Lebourgneuf, des Galeries et des Gradins, sont principalement voués à la présence d'espaces à bureaux, auxquels peuvent s'ajouter des commerces, à certaines intersections notamment.
- Dans la zone industrielle Lebourgneuf et le parc industriel Métrobec, l'implantation d'industries, de commerces de gros, d'espaces à bureaux et de commerces de détail de grande surface est permise. Il reste environ 35 % du territoire à développer dans la zone Lebourgneuf et 15 % dans le parc Métrobec.
- Les terrains longeant la rue Bouvier peuvent accueillir des commerces de détail, des bureaux, des commerces de gros, des restaurants et des industries légères.
- Les terrains longeant le boulevard Pierre-Bertrand au nord du boulevard Lebourgneuf ainsi que certaines zones longeant le boulevard Saint-Joseph sont des endroits prévus pour les commerces de détail principalement.

### ORIENTATION

Favoriser le développement des zones d'emplois selon les orientations qui s'appliquent présentement.

(Voir carte «Affectations du sol»)

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 5 Développement du boulevard Lebourgneuf entre Pierre-Bertrand et des Gerbes

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Depuis les années 1980, il est prévu que le boulevard Lebourgneuf constitue une voie urbaine de prestige, bordée d'édifices à bureaux d'une certaine envergure, lesquels doivent être dotés d'un aménagement paysager dans la cour avant; les stationnements ne devant être situés que sur le côté ou à l'arrière. Aux intersections toutefois, des édifices commerciaux peuvent être implantés.
- Depuis le milieu des années 1980, entre l'autoroute du Vallon et le boulevard Pierre-Bertrand, la construction d'édifices respectant ces principes le long du boulevard Lebourgneuf ainsi que l'aménagement de ce dernier avec terre-plein central, banquettes, plantations et trottoirs (jumelage) ont déjà bien imprimé dans le paysage l'apparence et la vocation voulues.
- Cependant, le jumelage n'a pas été réalisé entre le boulevard Pierre-Bertrand et le boulevard des Gradins et presque tous les terrains sont vacants. Étant donné que le marché des espaces à bureaux s'est effondré depuis quelques années et que le développement du boulevard repose sur la construction d'édifices à bureaux, cela remet en question ce développement et les travaux d'aménagement si le statu quo demeure.
- Un amendement au zonage a été adopté au début de l'année 1996 pour permettre les restaurants au rez-de-chaussée du côté sud du boulevard, de même que l'habitation du côté nord entre Pierre-Bertrand et des Gerbes, mais il semble que cet assouplissement soit insuffisant pour relancer le développement le long du boulevard.
- Il faut que les bâtiments longeant le boulevard aient un certain gabarit qui correspond à celui qu'on doit retrouver le long d'une artère de prestige et qui représente une valeur suffisante pour que les revenus fiscaux générés puissent être assez importants pour financer les travaux d'aménagement.

### ORIENTATION

Permettre les commerces et les industries sans nuisances le long du côté sud du boulevard Lebourgneuf, entre le boulevard Pierre-Bertrand et la rue des Gerbes, en autant que les conditions suivantes soient respectées :

- hauteur minimale de 7,5 mètres;
- rapport plancher-terrain minimal de 0,35;
- aucun espace de stationnement permis dans la cour avant;
- respect des critères d'affichage s'appliquant le long du boulevard Lebourgneuf;
- façade minimale du bâtiment correspondant à 60 % de la largeur du lot;
- aucun entreposage extérieur.

**LES SERVICES  
À LA  
POPULATION**

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 6 Commerces et services pour la population du quartier

### ÉTAT DE LA SITUATION

- La présence de commerces et services de voisinage accessibles à pied est toujours appréciée par la population d'un quartier si ces établissements sont situés de façon à minimiser les inconvénients reliés à l'achalandage.
- En ce sens, il serait souhaitable de les permettre non pas dans les zones résidentielles, mais à d'autres endroits où il existe des trottoirs.

### ORIENTATION

Permettre la venue de commerces et services pour la population du quartier aux endroits suivants :

- dans une petite zone près du centre communautaire;
- le long du côté sud du boulevard Lebourgneuf, entre les boulevards Pierre-Bertrand et des Gradins;
- aux intersections du boulevard Lebourgneuf : avec la rue Le Mesnil, avec la rue de la Rive-Boisée, avec le boulevard des Gradins, avec le boulevard Saint-Jacques, avec le boulevard Pierre-Bertrand et avec la rue des Gerbes;
- dans certaines zones le long du boulevard Saint-Joseph;
- le long du boulevard Pierre-Bertrand, au nord du boulevard Lebourgneuf;
- à l'intersection reliant le prolongement de la route du Vallon avec le prolongement de la rue de la Rive-Boisée;
- à l'intersection entre le prolongement de la route du Vallon et l'avenue Chauveau.
- à l'intersection entre le prolongement de la route du Vallon et le boulevard de la Morille.

(Voir carte «Affectations du sol»)

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 7 Habitations pouvant loger des personnes âgées

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Dans Lebourgneuf, il n'y a aucune zone où les habitations comprenant des chambres ou des petits logements pouvant loger des personnes âgées sont permises.
- Étant donné le vieillissement de la population et la volonté probable de certains résidents de demeurer dans le quartier plus tard, il serait souhaitable de prévoir des zones où ces maisons seraient permises.
- Ces maisons sont souvent situées dans des zones à proximité de commerces, services, parcs et transport en commun.
- La présence de ces maisons dans certaines zones résidentielles peut parfois être mal perçue étant donné qu'elles suscitent un certain achalandage.

### ORIENTATION

Permettre les habitations pouvant loger des personnes âgées aux endroits suivants :

- dans une zone le long du boulevard de la Morille, près du centre communautaire et de la nouvelle école et de l'église;
- dans les zones longeant le boulevard Lebourgneuf, le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Chauveau où l'habitation est permise;
- dans le prolongement du boulevard des Galeries, si ce boulevard est prolongé.

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 8 Garderies

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Le service de garde en milieu familial (9 enfants ou moins), conforme aux dispositions de la Loi sur les services de garde à l'enfance, est permis dans tous les logements si le service est fourni par l'occupant du logement lui servant de résidence.
- Les garderies de moins de 125 mètres carrés (ce qui représente une capacité d'environ 20 ou 30 enfants) sont permises dans les zones résidentielles, sauf dans celles du secteur de la rue de la Broussaille et dans celles du secteur Le Mesnil au nord de l'Escarpement.
- Les garderies pouvant accueillir jusqu'à 60 enfants (nombre maximum selon les normes du gouvernement) sont permises tout le long du boulevard Lebourgneuf, dans le secteur Le Mesnil, au sud de l'Escarpement et à l'est de la rue de l'Islet, dans le secteur des Terrasses Lebourgneuf, dans les écoles du quartier ainsi que dans la zone du centre communautaire.
- La présence de garderies dans certaines zones résidentielles constitue un service utile pour des résidents, mais peut aussi être mal perçue par d'autres résidents étant donné qu'elles suscitent un certain achalandage.

### ORIENTATIONS

- Permettre les garderies dans les zones résidentielles de haute densité et dans les zones publiques.
- Permettre les garderies de moins de 125 mètres carrés dans les zones résidentielles longeant les parcs et les écoles.

**LA CIRCULATION  
ET  
LE TRANSPORT**

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 9 Réaménagement du réseau routier actuel

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Certains tronçons du réseau routier actuel devront être réaménagés lorsque le développement le long de ces artères et l'augmentation des débits de circulation le nécessiteront.

### ORIENTATIONS

- Aménager quatre voies de circulation avec terre-plein (jumelage) :
  - sur le boulevard Lebourgneuf, à l'est du boulevard Pierre-Bertrand;
  - sur le boulevard Pierre-Bertrand, au nord de la rue Bouvier;
  - sur le boulevard des Galeries, de la rue Bouvier, au premier accès du centre commercial Les Galeries de la Capitale.
- Élargir à quatre voies :
  - l'avenue Chauveau entre le boulevard de l'Ormière et la route du Vallon, et ce, seulement après que la route du Vallon ait été prolongée;
  - le boulevard des Gradins entre la rue Bouvier et le boulevard Lebourgneuf.
- Faire la réfection du boulevard Saint-Jacques, au nord de la rue de Celles, incluant l'aménagement de trottoirs, afin de lui donner un caractère plus urbain.
- Terminer, en collaboration avec le Ministère des transports, l'étude des échangeurs est-ouest de l'autoroute de la Capitale et du boulevard Pierre-Bertrand, afin d'améliorer la circulation dans le secteur de la rue Bouvier.
- Régulariser la circulation et sécuriser les déplacements piétonniers et cyclistes sur le tronçon de l'avenue Chauveau, entre les boulevards Saint-Jacques et de l'Ormière, notamment en installant une phase piétonne au feu de circulation à l'intersection Chauveau/Saint-Jacques.

(Voir carte «réseau routier»)

# PLAN DIRECTEUR LÉBOURGNEUF

## THÈME 10 Prolongement du réseau routier.

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Compléter le réseau routier de Lebourgneuf faciliterait les déplacements des résidents, appuierait le développement du quartier et éliminerait la circulation de transit dans le secteur des rues des Brumes et de la Broussaille ainsi que dans l'axe des rues de l'Espérance, Latreille, du boulevard de la Morille et de la rue Thérèse-Casgrain.
- Le prolongement vers le nord de la route du Vallon constitue la composante majeure. La responsabilité des travaux relève du ministère des Transports du Québec. La Ville souhaite que cette route soit aménagée en boulevard urbain plutôt qu'en autoroute afin qu'elle puisse mieux s'intégrer au secteur. Un groupe de travail formé de représentants de la Ville et du MTQ terminera bientôt la conception d'un projet commun.
- Les débits de circulation sur les principaux axes routiers sont relativement importants, principalement à l'extrémité sud du quartier, en raison de la localisation d'échangeurs reliant le quartier au réseau routier et la présence d'importants générateurs de déplacements.
- Le magasinage génère 35 % des déplacements à destination du secteur Lebourgneuf, suivi par le travail (30 %) et les retours à domicile (23 %). Ces déplacements sont étalés sur l'ensemble de la journée, soit 38 % aux périodes de pointe du matin et du soir, 35 % entre 9 et 15 heures et 27 % après 18 heures.

### ORIENTATION

Compléter le réseau routier de Lebourgneuf de la façon suivante :

- collaborer avec le MTQ pour que soit prolongée en boulevard urbain la route du Vallon jusqu'au boulevard Johnny-Parent et le boulevard de la Colline. Ce prolongement aurait quatre voies de circulation avec terre-plein et aurait aussi des liens avec le boulevard de la Morille, la rue de la Rive-Boisée, l'avenue Chauveau, le boulevard Bastien et le boulevard Saint-Jacques;
- prolonger vers l'ouest le boulevard de la Morille et le raccorder au prolongement de la route du Vallon;
- compléter la voie de desserte de la rue de la Rive-Boisée dans le secteur Les Méandres;
- raccorder la rue des Basses-Terres au boulevard des Galeries et au boulevard Pierre-Bertrand.

(Voir carte «Réseau routier»)

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 11 Prolongement du boulevard des Galeries et de la rue Jean-Perrin

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Le prolongement du boulevard des Galeries vers l'ouest permettrait la construction d'environ 200 logements entre Thérèse-Casgrain et le prolongement de la route du Vallon. Le prolongement de la rue Jean-Perrin permettrait pour sa part le développement à des fins résidentielles, commerciales, hôtelières et d'espaces à bureaux des terrains situés du côté ouest de la route du Vallon.
- Tous ces terrains font partie de la réserve foncière de la Ville.
- Le prolongement du boulevard des Galeries et de la rue Jean-Perrin permettrait également de donner à cet endroit un caractère plus urbain.

### ORIENTATION

Si le prolongement du boulevard des Galeries et de la rue Jean-Perrin s'intègre bien au concept retenu de prolongement de la route du Vallon et si l'étude d'impact fiscal est positive, prolonger le boulevard des Galeries et la rue Jean-Perrin jusqu'au prolongement de la route du Vallon, mais sans aménager une traverse de la route du Vallon et en terminant ces rues en cul-de-sac avec un rond de virage.

(Voir carte «Réseau routier»)

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 12 Réseau piétonnier

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Le réseau de trottoirs est peu développé, notamment sur les grands axes routiers.
- Il est à prévoir que plusieurs piétons se rendront au futur centre de quartier, composé du centre communautaire ainsi que de l'école, de l'église et du centre de services prévus dans le secteur du boulevard de la Morille.

### ORIENTATIONS

Afin d'améliorer la sécurité des piétons :

- aménager des trottoirs sur les principaux axes de circulation en profitant des travaux de construction et de réaménagement (du Vallon, de la Morille, de la Rive-Boisée, Lebourgneuf, Pierre-Bertrand, des Galeries, Chauveau, Saint-Joseph, Saint-Jacques);
- construire des trottoirs, pour se rendre notamment au futur centre de quartier, sur le boulevard de la Morille, la rue Latreille, la rue Le Mesnil, l'avenue Chauveau et la rue Thérèse-Casgrain;
- aménager un trottoir sur Thérèse-Casgrain entre la rue des Mûriers et le boulevard de la Morille et sur la rue des Mûriers vers la rue La Marche;
- aménager un trottoir cyclable sur la portion sud de la rue des Brumes et y interdire le stationnement sur le côté est;
- favoriser l'aménagement d'un lien direct piétonnier et cyclable de la rue Thérèse-Casgrain vers le centre commercial Les Galeries de la Capitale;
- tout en assurant des déplacements piétonniers sécuritaires, limiter l'aménagement de trottoir à un seul côté de rue sur les voies plus secondaires ou moins fréquentées;
- compléter l'aménagement du trottoir sur la rue Le Mesnil dans le secteur du rond-point giratoire.

(Voir carte «Réseau piétonnier»)

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 13 Réseau cyclable

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Le réseau de voies cyclables de Lebourgneuf est encore embryonnaire.
- Il est essentiellement composé actuellement de :
  - la piste cyclable du boulevard Lebourgneuf, entre le boulevard Pierre-Bertrand et l'autoroute du Vallon;
  - la bande cyclable de l'avenue Chauveau entre, la rue Saint-Charles et la polyvalente de Neufchâtel.
- Les cyclistes peuvent également circuler dans le parc de l'Escarpement mais ce tracé ne fait pas partie du réseau cyclable.

### ORIENTATIONS

Mieux desservir le secteur et le raccorder à l'ensemble du réseau municipal de la façon suivante :

- prolonger la piste du boulevard Lebourgneuf vers l'est jusqu'à Charlesbourg;
- prolonger la bande cyclable de l'avenue Chauveau vers l'est jusqu'à la voie ferrée et vers l'ouest jusqu'aux limites de la ville;
- aménager une piste ou une bande cyclable sur le boulevard Saint-Jacques, entre la bande cyclable du boulevard Père-Lelièvre et la municipalité de Loretteville;
- aménager une piste cyclable lors du prolongement de la route du Vallon, entre le boulevard Lebourgneuf et la voie ferrée;
- aménager une bande cyclable sur le boulevard de la Morille, entre le prolongement de la route du Vallon et l'emprise de l'Hydro-Québec, et une piste cyclable, entre le boulevard Lebourgneuf et l'avenue Chauveau dans l'emprise d'Hydro-Québec;
- relier le réseau cyclable du secteur Lebourgneuf à celui des quartiers centraux via une piste cyclable à aménager pour franchir l'autoroute de la Capitale dans l'axe du boulevard des Gradins;
- inciter la Communauté urbaine de Québec à aménager une piste cyclable entre le quartier Limoilou et Val-Bélair dans l'emprise de la voie ferrée du CN lorsque celle-ci sera démantelée;

(Suite à la page suivante)

- évaluer la possibilité d'aménager une piste cyclable dans l'emprise de l'aqueduc, entre l'avenue Chauveau et le boulevard Lebourgneuf;
- aménager un sentier polyvalent sur la rue des Brumes;
- envisager un lien entre la piste du boulevard de la Morille et la route du Vallon prolongée et entre le secteur Les Méandres et la route du Vallon;
- évaluer la possibilité d'ajuster le tracé de la piste cyclable du boulevard Lebourgneuf dans le secteur du centre commercial Les Galeries de la Capitale en fonction du nouveau projet au nord du boulevard, de manière à ce que les cyclistes n'aient pas à traverser les voies d'accès de ce nouveau centre commercial; en ce sens, il pourrait apparaître souhaitable que la piste cyclable soit localisée à l'arrière de ce centre commercial.

**(Voir carte «Réseau cyclable»)**

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 14 Transport en commun

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Le transport en commun ne réussit pas à accaparer plus de 5,8 % des déplacements en 1991 dans Lebourgneuf, une proportion en baisse par rapport à 1986.
- Aucun parcours régulier n'assure actuellement la desserte entre le secteur des Galeries de la Capitale et de Place Lebourgneuf d'une part, et le centre-ville de Québec d'autre part. Pourtant, près de 12,000 déplacements par jour effectués dans le secteur Lebourgneuf ont comme lieu d'origine ou de destination les quartiers centraux de Québec.
- Actuellement, le seul parcours à fréquence relativement élevé (30 minutes) desservant les Galeries de la Capitale est le parcours 60 reliant le terminus Les Saules au Terminus d'Estimauville (Beauport) via les rues de Charlesbourg et de Lebourgneuf. Ce parcours est toutefois très long (environ 45 minutes).
- La population habitant Lebourgneuf utilise très peu le transport en commun pour ses déplacements, dans une proportion encore plus faible que les travailleurs ou les magasiniers.

### ORIENTATION

Collaborer avec la STCUQ pour :

- améliorer la desserte entre le secteur des Galeries de la Capitale et de Place Lebourgneuf d'une part, et le centre-ville de Québec d'autre part, afin de desservir en particulier les travailleurs du secteur des Galeries ou de la colline parlementaire aux périodes de pointe ainsi que la clientèle des centres commerciaux en dehors de ces périodes;
- accroître la rapidité du parcours 60 en limitant les détours et le nombre d'arrêts qui accroissent le temps de déplacement;
- évaluer s'il y a une «masse critique» appropriée pour implanter un parcours intra-Lebourgneuf qui assurerait la desserte entre les quartiers résidentiels et les pôles d'emplois et de services au sud du boulevard Lebourgneuf;
- envisager l'ajout d'un terminus Lebourgneuf, situé par exemple aux Galeries de la Capitale, qui permettrait de consolider la place grandissante que sera appelé à jouer ce quartier dans l'avenir;
- à plus long terme, aménager, si requis, les voies réservées pour le transport en commun dans le prolongement de la route du Vallon et sur le boulevard Lebourgneuf entre la route du Vallon et l'autoroute Laurentienne;
- adapter les parcours d'autobus aux nouvelles réalités du transport scolaire dans l'éventualité où le transport scolaire serait remis aux autorités locales.

(Voir carte «transport en commun»)

**LES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS  
ET COMMUNAUTAIRES**

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 15 Équipements communautaires intérieurs

### ÉTAT DE LA SITUATION

- À l'exception d'un gymnase et d'une grande salle dans le centre du quartier Lebourgneuf, les équipements de loisir communautaires intérieurs sont en nombre suffisant pour répondre aux besoins.
- Centre communautaire Lebourgneuf : locaux polyvalents et spécialisés et comptoir de bibliothèque.
- Centre communautaire Michel-Labadie : locaux polyvalents et spécialisés, piscine, aréna.
- Académie Saint-Louis, écoles Saint-Bernard et Apprenti-Sage : gymnases et locaux.
- Pavillon de services du parc Prévert : activités récréatives et socio-communautaires.
- Polyvalente Neufchâtel : deux gymnases, un amphithéâtre, une grande salle, des locaux polyvalents.
- École Lebourgneuf : gymnase, locaux communautaires.
- Projet de construction d'une église : grande salle pouvant accueillir jusqu'à 350 personnes.
- Aire des Brumes : pavillon de services.

### ORIENTATION

Terminer la réalisation du projet de l'école Lebourgneuf (pourvue d'un gymnase de dimension suffisante pour desservir la population), d'une église (dotée d'une grande salle) et d'une bibliothèque attenante au centre communautaire Lebourgneuf.

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 16 Aménagement du parc Prévert

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Depuis 1976, la Ville a réalisé les aménagements suivants au parc Prévert :
  - construction du pavillon de services;
  - aménagement de jeux pour enfants;
  - aménagement d'un terrain de balle;
  - aménagement de terrains de tennis;
  - aménagement de terrains de soccer;
  - aménagement paysager et de mobilier.
- L'accessibilité du parc Prévert est à améliorer.

### ORIENTATION

Terminer l'aménagement du parc Prévert de la façon suivante :

- rénover les modules de jeux existants;
- installer un réseau d'éclairage et compléter le réseau de sentiers;
- terminer l'aménagement paysager et l'installation de mobilier sur l'ensemble du parc;
- relier par une rue ayant un trottoir l'avenue Chauveau, le boulevard de la Morille, le parc Prévert et son stationnement et le futur centre de quartier dans le cadre du développement résidentiel dans le secteur du centre communautaire;
- aménager un lien piétonnier et cyclable entre le centre communautaire et le parc Prévert;
- aménager un nouveau site de stationnement permanent au sud du parc pour tenir compte de l'augmentation de la circulation et des besoins en stationnement avec la venue de nouvelles activités de soccer, compte tenu que l'espace pour le stationnement est restreint au parc Prévert.

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 17 Aménagement du parc de l'Escarpement

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Le projet est de réaliser un parc linéaire dont toutes les parties doivent être reliées pour les piétons.
- Depuis 1989, la Ville a réalisé les aménagements suivants au parc de l'Escarpement :
  - aménagement des sentiers et des boisés;
  - première phase de l'aménagement de l'aire des Brumes, de l'aire des Gradins et de l'aire l'Islet-La Montée (en réalisation actuellement);
  - signalisation du parc.

### ORIENTATION

Terminer l'aménagement du parc de l'Escarpement de la façon suivante :

- compléter le réseau des sentiers;
- réaliser le concept d'interprétation;
- aménager des parcs de voisinage dans les secteurs Les Terrasses Lebourgneuf et Le Mesnil;
- terminer l'aménagement des aires des Brumes, des Gradins et l'Islet-La Montée;
- revoir l'aménagement des traverses piétonnes ou construire des passerelles aux endroits où le parc de l'Escarpement traverse une rue afin d'assurer la sécurité des déplacements à pied : boulevard Saint-Jacques, rue des Brumes, autoroute du Vallon, rue Thérèse-Casgrain, rue Le Mesnil, boulevard Pierre-Bertrand et boulevard des Gradins. Dans la mesure du possible, minimiser la construction de passerelles et harmoniser les traverses au paysage;
- revoir l'utilisation de l'aire des Brumes qui pourrait être mieux exploitée, notamment comme terrain de soccer pour les petits.

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 18 Parc Chauveau.

### ÉTAT DE LA SITUATION

- On y retrouve le centre communautaire Michel-Labadie comprenant un aréna et une piscine.
- Le réseau de sentiers n'est pas complété.
- Il y a un projet de réaliser un terrain de golf qui prendrait une partie du territoire du parc.
- Le parc est difficilement accessible par les boulevards de l'Ormière et Saint-Jacques.

### ORIENTATIONS

- Mettre en valeur la vocation d'espace naturel en complétant le réseau de sentiers et en améliorant la signalisation et l'accessibilité.
- Réaliser des aménagements récréatifs pour le jeu;
- Favoriser la réalisation du projet de terrain de golf.
- Offrir un stationnement desservant les activités reliées à la rivière (promenade, pêche, ski de fond,...) pour diminuer le stationnement en bordure de Chauveau.

# PLAN DIRECTEUR LEBOURGNEUF

## THÈME 19 Berges de la rivière Duberger

### ÉTAT DE LA SITUATION

- Les berges de la rivière Duberger appartiennent à la Ville.
- Il s'agit d'un site exceptionnel et d'un milieu fragile.
- Une bande riveraine naturelle d'une certaine largeur le long d'un cours d'eau doit exister afin de protéger l'équilibre écologique. Selon le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec et le règlement d'urbanisme de la Ville, une bande d'au moins 25 mètres de largeur doit être conservée le long de tous les cours d'eau.
- Les terrains vacants voisins des berges sont voués à des développements résidentiels.

### ORIENTATIONS

- Prévoir une bande riveraine naturelle d'environ 50 mètres de largeur de chaque côté le long de la rivière Duberger, cette distance pouvant varier à certains endroits, en plus ou en moins, en fonction de la topographie des lieux, de la présence ou non de boisés, etc.
- Conserver ces berges le plus possible à l'état naturel pour la détente.
- Aménager un sentier en bordure de la rivière du même type que les sentiers aménagés dans le parc de l'Écartement, à la fois pour favoriser une meilleure utilisation du site et pour protéger l'environnement en évitant que les usagers ne circulent n'importe où.

## INDEX DES CARTES

1. Affectations du sol
2. Réseau routier
3. Réseau piétonnier
4. Réseau cyclable
5. Transport en commun



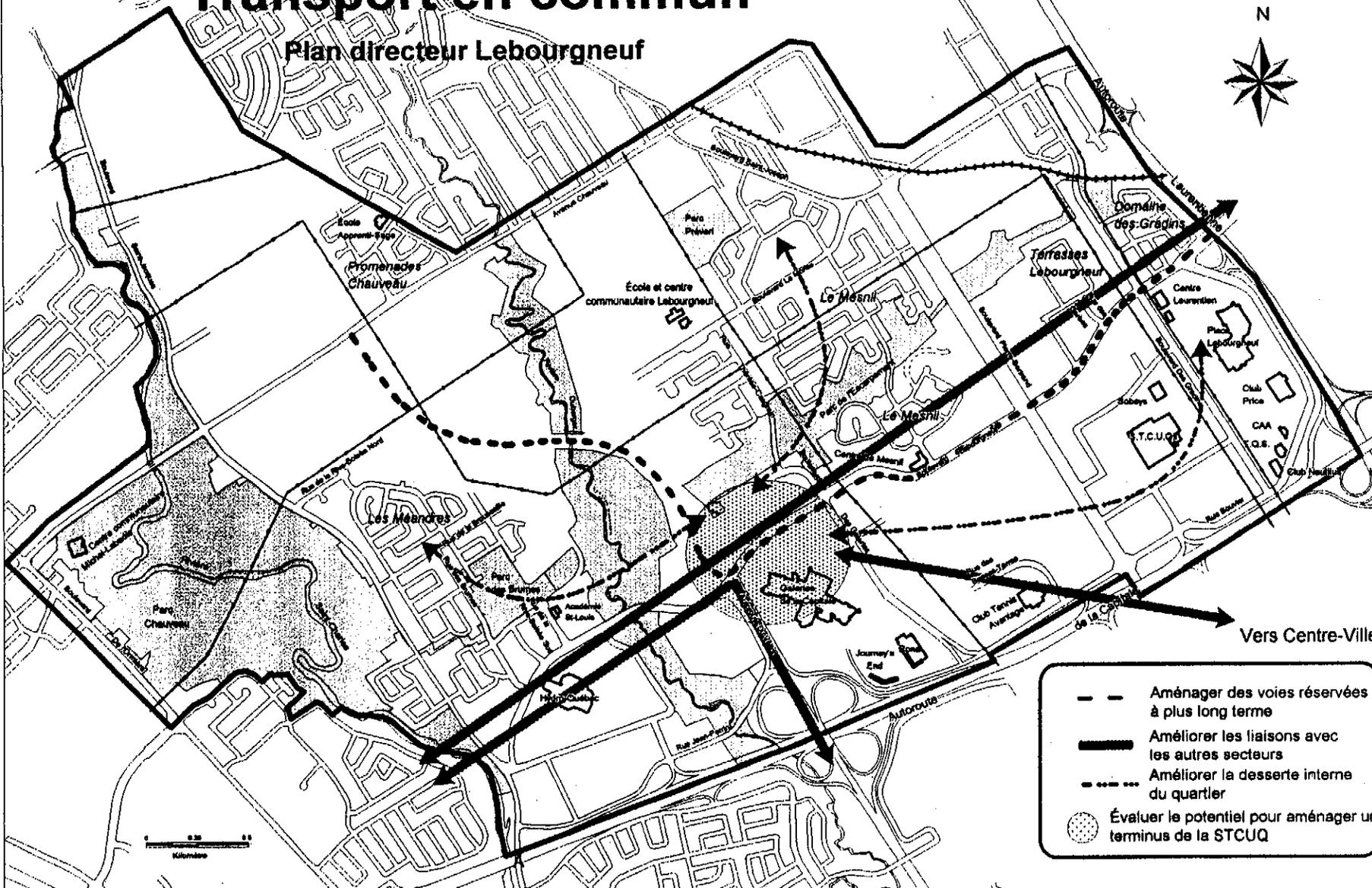






# Transport en commun

## Plan directeur Lebourgneuf



- - - Aménager des voies réservées à plus long terme
- Améliorer les liaisons avec les autres secteurs
- · - · - Améliorer la desserte interne du quartier
- Évaluer le potentiel pour aménager un terminus de la STCUQ

Vers Centre-Ville

Utilisation du sol  
Projet Lebourgneuf, 1995

